

# Tableau des avancements 2024

Pour consulter les résultats, il faut vous authentifier : <https://identification.agriculture.gouv.fr/cas/login>  
Le compte utilisateur qui permet de se connecter correspond à la racine de l'adresse mail professionnelle, donc “prenom.nom” sans “@educagri.fr” ou “@agriculture.gouv.fr” ni “.agri” comme c'est le cas pour s'authentifier avec Mél.

Le mot de passe à utiliser est celui de votre messagerie professionnelle.